

Annexe « PRSE4 2024-2025 »

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux. La situation géographique de la Corse, au cœur de la Méditerranée, la rend également particulièrement sensible aux effets du changement climatique, avec potentiellement une raréfaction de la ressource en eau ou encore une vulnérabilité aux risques émergents et aux zoonoses.

C'est dans ce cadre qu'a été élaboré au cours de l'année 2023 un quatrième Plan Régional Santé Environnement en Corse avec l'objectif d'essayer de mener des actions visant notamment à rendre le cadre de vie plus favorable à la santé ou encore à réduire les expositions environnementales.



En cette première année de mise en œuvre de ce nouveau Plan Régional Santé Environnement, l'objectif est d'initier deux actions visant d'une part à augmenter la prévention des maladies vectorielles en Corse et d'autre part à sensibiliser les adolescents et jeunes adultes aux risques liés à l'écoute de musique amplifiée en plein air.



Les actions à mener cibleront les objectifs suivants :

- L'*Aedes albopictus* est un moustique présent en Corse et susceptible de transmettre un certain nombre de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou encore le Zika. Il s'agit d'une espèce qui se nourrit de préférence sur l'homme et dont les larves se développent essentiellement dans des gîtes créés par l'homme, dans un environnement plutôt urbain. Cette espèce présente par ailleurs de remarquables capacités adaptatives qui permettent leur expansion dans des zones très variées (plus ou moins chaudes ou humides). Par ailleurs, il existe une demande sociétale, couplée à une nécessité sanitaire et écologique, de développer des stratégies alternatives aux insecticides pour le contrôle des maladies vectorielles. Au regard de ces constats, et avec l'objectif de diminuer le nombre de vecteurs et le risque de transmission de maladies, le projet vise :

- A identifier des méthodes alternatives innovantes de lutte contre *Aedes albopictus*, efficaces, respectueuses de l'environnement et utilisables en Corse (par exemples : la technique de l'insecte stérile tenant compte des retours d'expérience du CIRAD ou des approches comportementales territorialisées) ;
- A élaborer une stratégie visant à évaluer leur efficacité et lancer des tests sur la ou les méthodes retenues.

A NOTER : Ces projets ne peuvent porter sur :

- des actions concernant le suivi entomologique (*Aedes* et anophèles) et la lutte autour des cas,
- des opérations de sensibilisation auprès des usagers.

- L'écoute de la musique à un niveau sonore élevé et pendant une période prolongée met l'audition en danger. Un seul traumatisme sonore suffit pour abimer son capital auditif et entraîner des effets irréversibles. Pour que la musique reste un plaisir, il est nécessaire de protéger son audition.

A cet effet, il est important de rappeler les bons gestes à adopter, notamment lors de la participation à des festivals : s'éloigner des enceintes, faire des pauses régulières dans une zone calme, porter des bouchons d'oreille.

Le projet vise à sensibiliser les organisateurs de ces manifestations et les festivaliers aux risques auditifs lors de l'écoute de musique amplifiée en plein air :

- Identifier au moins deux festivals par département à forts enjeux en termes de fréquentation et d'instrumentation (capacité d'accueil supérieure à 300 personnes) ;
- Sensibiliser les organisateurs aux prescriptions réglementaires pour la protection de l'audition du public (faire réaliser une étude des impacts des nuisances sonores, enregistrer en continu des niveaux sonores auxquels le public est exposé, afficher ces niveaux sonores, diffuser des messages de prévention, mettre à disposition des protections auditives et une zone ou une période de repos auditif).
- Réaliser des actions de prévention en matière de bruit à destination des festivaliers et des organisateurs, avec mise à disposition de flyers d'information sur les niveaux de bruit, les risques, l'urgence de prise en charge en cas de Traumatisme Sonore Aigu (TSA) et les bons gestes à adopter ;
- Organiser le retour d'expérience avec les organisateurs de ces événements.